



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

D.A.N.E.  
(Délégation Académique au  
Numérique Educatif)

Référence  
CP/NF//2018-1203-1053  
Dossier suivi par  
Christophe Piombo  
Téléphone  
05.36.25.72.67  
Courriel  
[dan@ac-toulouse.fr](mailto:dan@ac-toulouse.fr)

CS 87703  
31077 Toulouse cedex 4

Toulouse, le 15 mars 2018

Le délégué académique au numérique

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

### **Objet : EDULab**

Depuis 2014 avec l'annonce du plan numérique, la DANE et la DAFPEN cherchent à proposer aux enseignants de notre académie des actions de formation innovantes tant sur le contenu que sur la forme pour accompagner l'acquisition des compétences du 21<sup>ème</sup> siècle par nos élèves.

Cette année, nous souhaitons mettre en place un nouveau dispositif de formation académique basé sur un principe de partage de pratiques innovantes entre pairs dans un espace nommé EDULab (tiers-lieu) mis en place dans les 23 bassins de notre académie.

Ce dispositif s'articule en 3 points :

■ La DANE pilote ce dispositif académique et a permis l'équipement des établissements pôles d'appui en matériels innovants, comme par exemple cette année, des drones et une mallette Webradios. Les équipes pôles d'appui seront chargées de prévoir sur l'année un plan d'actions de formation, sous forme d'ateliers de partage calés sur des demi-journées. Dans ces EDULab (tiers-lieu), ces regroupements déclinés selon différentes thématiques seront proposés aux enseignants du bassin.

■ La DAFPEN proposera des dispositifs basés sur des FILs bassin et établissement pour offrir un cadre institutionnel de prise en charge des déplacements des enseignants du bassin sur l'EDULab (tiers-lieu) pour votre établissement. Pour cette année scolaire, ne pourront être engagés que les moyens prévus pour les « FIL bassin ». La procédure à suivre sera donc identique à ce qui existe déjà dans ce cadre sous réserve que vous n'ayez pas déjà engagés tous les moyens disponibles dans votre bassin. Vous pourrez néanmoins, si vous souhaitez mettre en place des déplacements vers votre EDULab, réaliser vous-mêmes un ordre de mission pour les enseignants de votre établissement. Il conviendra seulement d'en assurer l'information vers la DANE pour pouvoir mesurer ensuite le volume des personnels mobilisés. Pour le PAF 2018-2019, nous travaillons à un dispositif-cadre, avec une enveloppe « déplacements » spécifique gérée au niveau du bassin pour faciliter la mise en œuvre de ces actions. Les formateurs sont pris en



2/2

charge par la DANE et les frais de déplacements par la DAFPEN dans le cadre de l'enveloppe allouée.

■ L'établissement pôle d'appui vous informera des dates des ateliers proposés, toutes les 6 semaines pour les séquencer avec les vacances scolaires et permettre aux enseignants de manifester leur intérêt sur un ou plusieurs de ces ateliers (journée ou demi-journée).

Ce dispositif doit démarrer prochainement et proposera un planning jusqu'à juin 2018 sur l'usage des drones pour l'apprentissage du codage et l'exploitation des mallettes de webradio dans le cadre de l'EMI.

Je reste à votre écoute pour préciser cette mise en œuvre.

Le Délégué Académique  
au Numérique (DAN)

Christophe Piombo

Le directeur de la Délégation  
Académique à la Formation des  
Personnels de l'Education Nationale

Olivier Fournet